



**Réponse à la question écrite 08-801 de  
M. Fabio Bongiovanni et consorts relative  
à la disparition des distributeurs de  
sachets en plastique pour crottes de chien  
avec l'apparition des nouvelles  
maxi-poubelles**

(Du 15 septembre 2008)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 30 juin 2008, M. Fabio Bongiovanni et consorts ont déposé la question écrite suivante :

« *Les travaux de rénovation de la surface de la zone piétonne débutés en 2006 apportent, comme le précise le rapport n° 06-005 du Conseil communal au Conseil général, des modifications au mobilier urbain, à l'éclairage et aux poubelles.*

*Les poubelles d'une capacité de 35 litres font peu à peu place à des poubelles de 110 litres, ce qui améliore la propreté de nos rues.*

*En revanche, l'apparition de ces maxi-poubelles entraîne la disparition de certains distributeurs de sachets en plastique pour crottes de chien, notamment ceux de la place Coquillon et de la ruelle des Epancheurs.*

*Les petits poteaux auxquels étaient rattachées les anciennes poubelles permettaient également d'y accrocher lesdits distributeurs, chose qui n'est plus possible de cette manière actuellement.*

*Avant que les crottes de chiens ne deviennent un fléau en zone piétonne, il convient d'interpeller le Conseil communal pour lui demander si :*

- *il a l'intention de supprimer d'autres distributeurs au cours des travaux de rénovation de la surface de la zone piétonne?*
- *Il a l'intention de réinstaller de tels distributeurs ?*
- *Il a envisagé d'autres solutions sur ce problème, dans le cadre des modifications du mobilier urbain ?"*

En application de l'article 42 du Règlement général, nous vous apportons la réponse ci-après.

## **Introduction**

Nous comptons actuellement 190 distributeurs de sachets pour le ramassage des crottes de chien, dont 17 au centre-ville.

Nous sommes convaincus de la pertinence et de l'utilité de ces équipements et nous les maintiendrons.

## **Un mobilier urbain adapté**

Conformément à notre rapport n° 06-005, les corbeilles de 35 litres sont progressivement remplacées par des corbeilles de plus grande capacité au centre-ville (70 unités).

Les corbeilles de grande capacité destinées au centre-ville ne sont en effet pas équipées de distributeurs de sachets, par contre, de récentes grandes corbeilles, d'un autre style, installées le long des quais ont été commandées avec ce complément.

Il faut en effet préciser que les corbeilles au centre-ville ont été réalisées en une seule série dans le but de limiter les coûts. Une modification ou une adaptation tel que le rajout de distributeurs coûte plusieurs centaines de francs par unité. Dans tous les cas, une telle application ne se justifie pas sur l'ensemble des nouvelles corbeilles, tant économiquement que pratiquement parlant.

Cela dit, un complément de corbeilles pour le centre-ville sera nécessaire et dans ce cadre, cette nouvelle série sera équipée de distributeurs de sachets de telle sorte que nous retrouverons la situation antérieure, notamment à la place Coquillon et aux Epancheurs.

## **Aspects financiers et statistiques**

Comme mentionné précédemment, les distributeurs de sachets sont relativement coûteux. A ce titre, il pourrait être sérieusement envisagé de financer totalement ou partiellement ces équipements par le biais de la taxe sur les chiens que chaque propriétaire a l'obligation de payer

annuellement. Aujourd'hui, la taxe en question est encaissée par la police de la Ville de Neuchâtel pour la couverture des frais administratifs liés à la gestion et à l'administration des chiens. Une légère augmentation de cette taxe pourrait, par exemple, satisfaire ces besoins et finalement, assurer que les responsables financent au moins partiellement une partie des frais imputables à leur activité ou plutôt à celle de leurs compagnons.

Enfin, et à titre informatif, nous mentionnons ci-après quelques statistiques générales sur la Ville de Neuchâtel permettant de mieux mesurer globalement le coût des infrastructures et d'exploitation lié aux déjections sur le domaine public de nos animaux préférés.

Quantité annuelle de sacs	800'000 unités
Coût annuel d'achat des sacs	5'600 francs
Surcoût d'une poubelle équipée de distributeur	~450 francs
Estimation du tonnage annuel de déjection canine	~50 tonnes
Coût annuel d'incinération	~10'000 francs

On ajoutera au surplus qu'il est de la responsabilité de chacun de s'équiper de sachets.

## **Conclusions**

Il est à relever que nous apprécions le comportement adéquat d'une grande majorité de propriétaires de chiens et que nous entendons aller à leur rencontre en maintenant, voire en développant, les installations nécessaires à la collecte des déjections canines.

Il n'est donc pas question de supprimer des distributeurs à l'occasion de travaux en zone piétonne dans la mesure où un besoin doit être satisfait pour l'hygiène de notre ville.

De même, nos efforts de sensibilisation de la population propriétaire de chiens, seront poursuivis afin d'offrir à tous des bonnes conditions d'accueil dans nos espaces publics.

Neuchâtel, le 15 septembre 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier

Pascal Sandoz

Rémy Voirol